



BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

PLAN STRATÉGIQUE GLOBAL 2024

*Une banque centrale efficiente
et à la pointe de la modernité*





“Une banque Centrale
efficace et à la pointe
de la Modernité ”

PLAN STRATÉGIQUE GLOBAL 2024



www.brh.ht [@BRHHaiti](https://twitter.com/BRHHaiti) [@BRHHaiti](https://www.instagram.com/BRHHaiti)



Table des Matières



PAGE
04 Mission

PAGE
05 Valeurs

PAGE
06 Vision

PAGE
07 Note de cadrage

PAGE
09 Chiffres clés du Plan Stratégique Global 2024

PAGE
10 Domaine I

PAGE
11 Domaine II

PAGE
12 Domaine III

PAGE
13 Domaine IV

PAGE
14 Domaine V

PAGE
15 Domaine VI

| Mission

La mission de la BRH se matérialise à travers les quatre fonctions suivantes :

-  Défendre la valeur interne et externe de la monnaie nationale en pratiquant une politique monétaire basée sur la stabilité des prix. Dans la poursuite de cet objectif, la Banque Centrale vend aux banques commerciales de la place des bons qu'elle émet, et intervient directement sur le marché des changes en achetant et en vendant des devises.
-  Assurer l'efficacité, le développement et l'intégrité du système de paiements en négociant avec le Ministère de l'Économie et des Finances le niveau et les conditions de financement du déficit budgétaire. Ces ententes se matérialisent par des accords signés entre le Gouverneur de la BRH et le Ministre de l'Économie et des Finances.
-  Assurer la stabilité du système financier en supervisant le fonctionnement des banques commerciales et en soumettant celles-ci à des normes prudentielles. La BRH procède également à l'inspection régulière des institutions financières en y dépêchant des inspecteurs et en exigeant d'elles la communication d'informations financières à des fréquences régulières.
-  Agir comme banquier, caissier et agent fiscal de l'État haïtien en hébergeant les comptes courants de toutes les institutions et collectivités publiques. À ce titre, la banque centrale se charge de la collecte des recettes de l'État et encaisse directement pour le compte de celui-ci les taxes internes et les droits de douane. Elle fait aussi fonction de gardienne des titres appartenant à ces entités.

Valeurs

- ➔ Les membres du personnel sont tenus au secret professionnel. Ils ne doivent diffuser, ni divulguer aucune information ni aucun dossier confidentiel auquel ils auraient accès dans l'exercice de leurs fonctions, sans une autorisation expresse de l'autorité hiérarchique pertinente.
- ➔ Solidarité, transparence, respect mutuel, prévenance et politesse caractérisent les rapports entre les membres du personnel, quel que soit leur niveau hiérarchique.
- ➔ Dans l'exercice de leur fonction ou dans l'accomplissement de leur mission, les membres du personnel, les stagiaires, les contractuels et les consultants évitent toute forme de discrimination et, en particulier, toute discrimination fondée sur la race, la région d'origine, le sexe, les convictions religieuses, l'âge, un handicap physique ou des opinions politiques. Toutes les formes de harcèlement, y compris sexuel et moral, et d'agressions physiques ou verbales sont interdits au sein de l'institution.
- ➔ Le membre du personnel doit s'abstenir de tout acte, geste, parole ou manifestation de nature à troubler l'ordre au sein de la Banque, ou à jeter le discrédit sur elle (c'est-à-dire tant sur le Conseil d'Administration que sur les directions, unités, services, et sections qui forment la structure de l'institution).
- ➔ Dans l'exercice et les limites de ses fonctions, tout membre du personnel est astreint à l'obéissance hiérarchique et à l'observance la plus stricte de la discipline. La voie hiérarchique est obligatoire pour toutes questions d'ordre administratif.
- ➔ Tout membre du personnel doit faire preuve d'une attitude professionnelle dans l'exercice de ses fonctions et ne doit, en aucun cas, être impliqué dans une quelconque activité de détournement de fonds, de faux et d'usage de faux, d'enrichissement illicite, de blanchiment d'argent ni de vol ou de viol. Il ou elle ne doit non plus se retrouver mêlé dans des cas d'emprunt ou de dette non remboursé, de corruption, de concussion, d'usurpation de titres, de bagarres en pleine rue, voire dans l'enceinte de l'institution, ni d'injure publique.
- ➔ Les membres du personnel doivent être courtois et attentifs dans leurs relations avec toutes personnes admises dans l'enceinte de la BRH.



Vision

Une banque centrale moderne et efficiente, assumant son rôle dans le maintien de la stabilité des prix et le développement du système financier et déterminée à encourager la croissance des secteurs réels de l'économie dans l'optique d'une Haïti centrée sur l'inclusion, surtout financière.

Note de cadrage

Dans un contexte de mutations de l'économie mondiale et de succession de chocs, tant à l'échelle nationale qu'internationale, le Conseil d'Administration de la Banque de la République d'Haïti (BRH) a décidé de doter la banque centrale d'un Plan Stratégique Global sur trois ans (2021-2024), en vue de permettre à l'institution de mieux continuer à remplir la mission que lui confère la loi du 17 août 1979.

Ce Plan Stratégique Global 2024, fruit de plusieurs années de réflexions, de discussions et de séances de remue-méninges, s'articule autour d'une vision ambitieuse, formulée par le Conseil d'Administration, à savoir : **« une banque centrale moderne et efficiente, assumant son rôle dans le maintien de la stabilité des prix et le développement du système financier, et déterminée à encourager la croissance des secteurs réels de l'économie dans l'optique d'une Haïti centrée sur l'inclusion, surtout financière ».**

Cette œuvre inédite de la BRH traduit les grandes orientations du Conseil à travers un ensemble de domaines stratégiques, d'objectifs poursuivis, de résultats attendus et d'activités à réaliser. Ces orientations s'inscrivent dans une démarche visant à projeter l'institution dans le futur en planifiant les actions à entreprendre pendant les trois prochaines années.

Ces domaines sont les suivants :

- ➔ Mission statutaire et politique monétaire
- ➔ Organisation institutionnelle, ressources humaines, études techniques et scientifiques
- ➔ Infrastructure physique, systèmes d'information et capacités technologiques
- ➔ Ressources financières
- ➔ Responsabilité sociale
- ➔ Inclusion financière

La vision exprimée dans le Plan Stratégique est conforme à la mission de la Banque Centrale, qui est d'assurer le maintien de la stabilité des prix, la solidité du système financier et du système de paiements de la nation et d'encourager une performance optimale de l'économie au bénéfice de toute la population.

Pour bien développer cette conception et assurer son exécution effective à travers les divers échelons de la structure organisationnelle de la BRH, le Conseil d'Administration avait décidé, vers le milieu de l'année 2016, de lancer le processus de réflexion et de planification stratégiques qui a abouti aujourd'hui à l'élaboration du Plan Stratégique Global 2024 de la BRH.

Ce plan décrit la voie dans laquelle la Banque de la République d'Haïti a jugé opportun de s'engager en se fixant des objectifs à atteindre au moment où elle s'approchera de son 45^e anniversaire dans trois ans, soit en août 2024. Il indique donc le cheminement envisagé pour la période 2021-2024 dans un esprit de franche collaboration avec ses partenaires publics et privés, tant au sein du pays qu'à l'échelle internationale. La réussite de ce Plan Stratégique de la BRH dépendra non seulement de sa capacité interne, mais aussi des actions des différents partenaires immédiats de l'institution. C'est dans cette optique que la BRH s'investit dans cette démarche de communication auprès des partenaires et parties prenantes, favorisant ainsi la mobilisation opportune et efficace des acteurs et des ressources.

Convaincu que le meilleur est encore à venir, le Conseil d'Administration s'est déjà résolument investi dans ce cheminement, avec à l'esprit le souci de continuer les actions positives héritées de ses devanciers et un sens aigu de l'exigence de fertiliser la culture de l'intérêt commun qui a marqué le parcours des 42 ans de la Banque de la République d'Haïti.



Chiffres clés du Plan Stratégique Global 2024

6 Domaines

17 Objectifs

39 Résultats

158 Activités

| Domaine I

Mission statutaire et politique monétaire

Objectifs

- O.1.1** La croissance économique est stimulée et soutenue par la mise en place de conditions optimales dans le domaine du crédit et des changes.
- O.1.2** La valeur interne et externe de la monnaie nationale est défendue.
- O.1.3** L'efficacité, l'intégrité et la modernisation du système de paiement sont assurées.
- O.1.4** La stabilité du système financier est maintenue.
- O.1.5** La mission de banquier, de caissier et d'agent fiscal de l'Etat est remplie.

Résultats attendus

- R.1.1** La politique monétaire est conduite de manière efficace et efficiente.
- R.1.2** Les informations monétaires et financières sont largement et régulièrement diffusées.
- R.1.3** Le marché financier est dynamisé.
- R.1.4** Le crédit à l'investissement est augmenté, particulièrement le crédit aux secteurs productifs.
- R.1.5** Le niveau des réserves brutes de change représente au moins 3 mois d'importations de biens et services tout en gardant un niveau de réserves nettes adéquat pour faire face aux engagements à court terme.
- R.1.6** La variation du taux de change est maintenue dans une fourchette de stabilité établie.
- R.1.7** Le taux d'inflation annuel est ramené à un chiffre.
- R.1.8** Les systèmes de paiement sont réglementés, modernisés et supervisés.
- R.1.9** Le traitement des opérations financières de l'État est efficace.
- R.1.10** Le système financier est résilient.

| **Domaine II**

Organisation institutionnelle, ressources humaines, études techniques et scientifiques

Objectifs

- O.2.1** Le capital humain est renforcé.
- O.2.2** La capacité de l'institution à réaliser les études techniques nécessaires à un processus décisionnel optimal est améliorée.
- O.2.3** La structure organisationnelle répond à la mission statutaire de l'institution et à la vision exprimée par le Conseil d'Administration.

Résultats attendus

- R.2.1** Les ressources humaines de la banque centrale sont plus performantes.
- R.2.2** La transmission du savoir est assurée à travers le temps.
- R.2.3** La diversité et l'inclusion du personnel sont renforcées au niveau de toutes les structures de la banque.
- R.2.4** Le modèle organisationnel reflète les attributions légales de la banque et est conforme à la vision du Conseil d'Administration.
- R.2.5** La recherche est renforcée et sert davantage de référence aux décisions.

| **Domaine III**

Infrastructure physique, systèmes d'information et capacités technologiques

Objectifs

- O.3.1** Les standards technologiques retenus le sont en référence aux objectifs de performance de l'institution et aux bonnes pratiques en usage dans le domaine.
- O.3.2** Des espaces adéquats sont disponibles en vue de permettre à l'institution et au personnel de fournir de façon optimale les travaux et services liés aux missions de la banque.

Résultats attendus

- R.3.1** Les constructions, aménagements et les rénovations respectent les lois, réglementations, bonnes pratiques, normes, codes et standards en vigueur.
- R.3.2** La gestion des meubles, des installations électromécaniques et du parc immobilier est efficiente.
- R.3.3** Des infrastructures sont étudiées et /ou mises en place en fonction des besoins et des choix de l'institution.
- R.3.4** Le fonctionnement continu du système d'information de la banque est assuré.
- R.3.5** Les systèmes informatiques sont adéquats et à la pointe des avancées technologiques.
- R.3.6** Des opérations sont optimisées par la mise en place de nouveaux outils numériques.

| **Domaine IV**

Ressources financières

Objectifs

- O.4.1** Les revenus provenant des placements et autres opérations de la BRH ont augmenté.
- O.4.2** La préservation des fonds propres de la banque est assurée.
- O.4.3** Les ressources financières dont dispose la BRH sont utilisées de manière efficace et efficiente.

Résultats attendus

- R.4.1** Les rendements obtenus sur les placements externes sont optimisés.
- R.4.2** Les revenus provenant des créances sur l'État ont augmenté.
- R.4.3** Les commissions et les frais sont ajustés au besoin.
- R.4.4** Les dépenses sont exécutées conformément aux prévisions.
- R.4.5** Les méthodes et mécanismes de prévision des dépenses sont renforcés.

| **Domaine V**

Responsabilité sociale

Objectifs

- O.5.1** L'excellence est encouragée et supportée dans un contexte de contribution au perfectionnement des cadres du pays et de promotion de la recherche scientifique.
- O.5.2** Un environnement immédiat décent est obtenu par la BRH avec la collaboration de partenaires intéressés.
- O.5.3** L'identité historique et la richesse culturelle sont mises en valeur à travers un mécénat institutionnel judicieux.

Résultats attendus

- R.5.1** L'identité nationale, le symbolisme historique et la responsabilité citoyenne sont mis en valeur.
- R.5.2** La culture nationale est mise en valeur.
- R.5.3** Les meilleurs universitaires dans les domaines priorités par la banque sont honorés.
- R.5.4** Les meilleurs travaux de recherche et développement sont encouragés.
- R.5.5** Un périmètre défini autour de la banque est assaini et embelli.
- R.5.6** La fluidité, la sûreté et la sécurité des déplacements sont renforcées dans les périmètres définis.

| **Domaine VI**

Inclusion financière

Objectifs

O.6.1 L'apport de la BRH est constaté dans l'élargissement de l'accès aux produits et services financiers et dans leur utilisation adéquate.

Résultats attendus

R.6.1 Le nombre de clients du secteur financier a augmenté.

R.6.2 Des dispositifs incitatifs sont mis en place pour augmenter le taux de pénétration géographique et la disponibilité des services financiers.

R.6.3 Les produits et services financiers sont diversifiés.

R.6.4 Une réglementation favorable à l'inclusion financière est en vigueur.

R.6.5 La BRH a contribué à la mise en œuvre et à l'appropriation du Plan National d'Education Financière (PNEF).

R.6.6 La BRH a favorisé la mise en œuvre d'un cadre de protection des consommateurs de produits et services financiers.

R.6.7 Le comité de coordination et de suivi de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière est supporté techniquement par la BRH.

PLAN STRATÉGIQUE
GLOBAL
2024

www.brh.ht